

mise en impression, laquelle semble proprement escripture faicte à la main et fut inventée par un maistre imprimeur de Paris nommé Robert Granjon à present au dict Lyon».

Cette lettre, on l'appelait à l'origine *lettre françoise d'art de main*, *lettre faceon descripture* ou tout simplement *lettre françoise*. D'où vient donc ce nom de *lettre de civilité* qui lui fut donné plus tard et qu'elle porte encore ?

Ce fut bientôt d'un usage courant d'imprimer avec cette imitation des lettres écrites les ouvrages destinés à la jeunesse des écoles. Les pédagogues du xvi^e siècle voyaient à cela certains avantages que R. Constantin prévoyait déjà dans la préface de l'*Alexandreïdos* que nous venons de traduire. Ces imprimés pouvaient notamment servir de modèles pour les exercices d'écriture. Christophe Plantin fait grand cas de cet avantage en un « avertissement aux maistres d'escole » publié dans une de ses éditions en caractères de civilité, *le Livre de l'Ecclesiastique* (1564) : « Et pourtant que je scay combien il est utile à l'apprentif qu'on luy propose, à son commencement, chose qui luy serve tousjours, je le vous ay voulu imprimer de telles sortes de lettres qu'il peust aussi servir d'exemplaire pour apprendre à bien former & lire l'escriture à la main ».

Parmi les livres scolaires imprimés en civilité, certains eurent grande vogue ; ce fut entre autres le cas pour une traduction d'Erasme par Jehan Louveau, *la Civilité puérile distribuée par petitx chapitres et sommaires* (à Anvers, chez Jehan Bellère, 1559) et pour la *Civile honesteté pour les enfants, avec la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et escrire qu'avons mise au commencement* (à Paris, chez Richard Breton, 1560). La popularité de ces ouvrages fut telle que les caractères d'écriture, avec lesquels ils sont imprimés, furent désormais couramment appelés caractères de civilité.

En fort peu de temps, l'invention de Granjon fut connue à l'Etranger et en prit le chemin (1). Christophe Plantin, qui était toujours à la recherche des nouveautés et des derniers perfectionnements de l'art typographique,

(1) M. Léonard Willems, l'érudit avocat gantois, a consacré à la divulgation des caractères de civilité dans les Pays-Bas un article très documenté, paru dans le *Tydschrift voor Boek en Bibliotheekwezen* (Anvers, 1907). Nous y avons emprunté quelques renseignements.